

**Zeitschrift:** Mitteilungen / Vereinigung Schweizerischer Versicherungsmathematiker  
= Bulletin / Association des Actuaires Suisses = Bulletin / Association of  
Swiss Actuaries

**Herausgeber:** Vereinigung Schweizerischer Versicherungsmathematiker

**Band:** - (1986)

**Heft:** 2

**Vereinsnachrichten:** Annonce préliminaire : assemblée générale 1987

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.10.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

---

## Annonce préliminaire: Assemblée générale 1987

L'Assemblée générale 1987 aura lieu

les 4 et 5 septembre 1987 à Bâle.

Des détails vous parviendront avec l'invitation.

## Commission des examens pour experts en assurances de pensions

### 1 Examen principal de l'automne 1987 à Zurich

En conformité avec le règlement des examens professionnels supérieurs pour experts en assurances de pensions, édition 1981, l'examen principal est fixé comme suit:

Lieu:	Zurich
Dates:	du 29 septembre au 1 octobre 1987
Matières:	examen principal (art.36–38 du règlement)
Durée de l'examen:	Colloque sur le travail de diplôme: env. 30 minutes Epreuve écrite: 4 heures Epreuve orale: env. 45 minutes
Délai d'inscription:	31 mai 1987
Dépôt des inscriptions:	Secrétariat de la Commission des examens
Finance:	Fr.250.–

Les candidats au prochain examen principal peuvent commencer leur travail de diplôme en tout temps; toutefois, pour pouvoir bénéficier de la totalité du délai de six mois, le travail devrait pouvoir débiter au plus tard le 18 février 1987. L'inscription pour le travail de diplôme est enregistrée au moyen du formulaire «Admission à l'examen principal/inscription pour le travail de diplôme» délivré par le secrétariat de la Commission des examens.

### 2 Examens préliminaires de l'automne 1987 à Lausanne

En conformité avec le règlement des examens professionnels supérieurs pour experts en assurances de pensions, édition 1981, les examens préliminaires sont fixés comme suit:

---

---

Lieu:	Lausanne
Dates:	du 22 au 24 septembre 1987
Matières:	Examens préliminaires, partie A et partie B (art. 24 du règlement)
Durée de chaque examen:	Epreuve écrite: 3 heures Epreuve orale: env. 30 minutes
Délai d'inscription:	31 mai 1987
Dépôt des inscriptions:	Secrétariat de la Commission des examens
Finance:	Fr. 150.- par examen préliminaire

Selon l'art. 16 du règlement, il est possible de se présenter aux parties A et B séparément ou conjointement.

### 3 Cours préparatoires 1987

Les cours suivants permettent en 1987 de préparer les divers examens:

- cours préparatoire pour l'examen principal,
- cours préparatoire en mathématiques actuarielles (partie A),
- cours préparatoire en droit et assurances sociales (partie B).

La circulaire n° 14 de la Commission des examens (disponible au secrétariat de la Commission) donne des renseignements supplémentaires. Le délai d'inscription du 15 janvier 1987 doit être respecté.

### 4 Secrétariat/Renseignements

Les commandes de matériel concernant les examens, des circulaires et des formules d'inscription aux cours et examens doivent être adressées **par écrit** au

Secrétariat de la Commission des examens  
pour experts en assurances de pensions  
c/o Compagnie Suisse de Réassurances  
Case postale  
8022 Zürich

Des renseignements purement administratifs peuvent être demandés aussi par téléphone auprès de M<sup>lle</sup> J. Egloff, Compagnie Suisse de Réassurances, tél. 01/208 26 81.

Le secrétaire: *J.-R. Hagedorn*

---